

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Paluel-injection>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Paluel : Non respect des règles générales d'exploitation lors des
opérations de redémarrage du réacteur**

22 juillet 2012

France : Paluel : Non respect des règles générales d'exploitation lors des opérations de redémarrage du réacteur

Le 22 juillet, le réacteur n° 3 est en phase de redémarrage dans le cadre de l'arrêt programmé pour rechargement en combustible et opérations de maintenance. Lors de la mise en configuration du circuit primaire, deux vannes sont restées fermées, ce qui a rendu indisponible l'injection aux joints n° 1 de deux groupes moto pompe primaire (GMPP) qui est demandée par les règles générales d'exploitation (RGE).

Les RGE sont un recueil de règles approuvées par l'Autorité de sûreté nucléaire, qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation. Au niveau des joints des quatre GMPP, un circuit annexe (le circuit « RCV » de contrôle volumétrique et chimique) injecte de l'eau sous haute pression afin d'éviter toute remontée d'eau du circuit primaire.

Le 19 juillet 2012, dans le cadre des opérations de redémarrage du réacteur et à l'issue de travaux réalisés sur les GMPP n° 1 et 3, les opérateurs ferment la vanne manuelle d'injection aux joints de chacune des deux GMPP par application d'une consigne particulière de configuration du circuit RCV. La mise en pression du circuit primaire du réacteur se poursuivant, les opérateurs appliquent le 23 juillet, une autre consigne afin de régler le débit de fluide primaire aux joints des deux pompes. Ils constatent alors l'absence de débit du fait que les vannes sont restées fermées. Suivant les prescriptions des RGE, les vannes auraient dues être réouvertes depuis le 22 juillet.

L'ouverture des vannes a permis de retrouver le 24 juillet, l'injection aux joints sur les deux pompes.

Cet écart n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement. Toutefois, cet événement, en raison du non respect des règles générales d'exploitation et de la détection tardive de cette anomalie, a été classé au niveau 1 de l'échelle INES par l'ASN.

<https://www.asn.fr/layout/set/print/content/view/full/87641>